

GROUPE D'ETUDES PSYCHANALYTIQUES DE GRENOBLE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

PREAMBULE AUX STATUTS

Dans les suites de la dissolution de l'Ecole Freudienne de Paris, des analystes qui s'étaient inscrits dans le champ ouvert par les ruptures épistémologiques introduites par Freud et Lacan, ont fondé en 1986 le Groupe d'Etudes Psychanalytiques de Grenoble.

Par champ ouvert, nous spécifions alors qu'il s'agissait d'une orientation de recherche et non d'un savoir faisant orthodoxie.

Plus particulièrement, notre souci était de proposer à des analystes, que réunissait une certaine idée de l'éthique de la psychanalyse, des moyens d'organiser à Grenoble, une communauté d'études et de recherche ouverte.

Notre démarche était de favoriser également le débat inter-associatif.

Aujourd'hui, alors que nous avons à adapter nos statuts à l'augmentation du nombre des membres en vue d'une meilleure coordination de nos activités, il est paru souhaitable de préciser nos positions sur les questions qui se posent actuellement aux associations d'analystes afin que chaque nouvelle adhésion puisse s'effectuer en connaissance de cause.

DU LIEN SOCIAL DES ANALYSTES

Comme tout lien social, le lien social entre analystes se fonde sur le transfert. Il importe que la réalité associative permette, au mieux d'éviter, au moins de ne pas renforcer les effets imaginaires générateurs de massification et de soumission à un savoir dogmatique ou incarné. Ainsi nous pouvons soutenir la notion d'un transfert de travail faisant place à la singularité de la parole de chacun au sein du groupe et à ses éventuels effets pour d'autres.

Cette recherche s'appuie sur une conception du travail analytique consistant à maintenir une dynamique en soumettant la théorie et les concepts à l'épreuve de la clinique, de la pratique de la cure, de la réflexion personnelle de chacun.

ENSEIGNEMENT-FORMATION-TRANSMISSION

Il ne s'agit pas de faire école, et si effet de formation et d'enseignement il y a, que ce soit par la relance et le prolongement pour chacun des effets de sa propre cure et du point où il se trouve de son travail personnel.

Ainsi, la formation des psychanalystes ne peut s'engager sur un mode universitaire se concluant par un titre donnant droit à un exercice. Parce qu'il s'agit du désir de l'analyste, la formation ne peut être qu'inachevée et indéfiniment remise en chantier, renvoyant chacun à la place que peut occuper comme symptôme son désir d'analyste.

En se faisant porteur et acteur d'une pratique de la réflexion et du travail analytique tel que proposé ci-dessus, le Groupe d'Etudes Psychanalytique de Grenoble est amené à soutenir une tentative de transmission auprès d'un public de psychanalystes et de personnes qui s'interrogent sur les fondements et les mouvements de la psychanalyse de Freud à Lacan, et dans l'après Lacan.

Bien que la psychanalyse implique un lieu Autre, elle s'effectue dans une société donnée. Celle-ci pourrait être amenée à exiger une habilitation à l'exercer. La réponse à une telle éventualité nous paraît relever des associations d'analystes et non d'un organisme ordinal.

L'adhésion ne saurait concurrencer l'engagement dans une institution. Un par un, les

membres du groupe sont, ou non, membres d'une association psychanalytique nationale, ce qui constitue de fait une dimension inter-institutionnelle.

ADMISSIONS

Tout candidat à l'adhésion, après avoir pris connaissance des statuts et du préambule, rencontrera un ou deux des membres du GEPG chargé de l'accueil. Deux membres du GEPG (dont l'un est membre du bureau) sont élus par l'Assemblée Générale à la fonction d'accueil pour une durée de deux ans.

Une décision sera prise après une discussion du ou des membres chargés de l'accueil avec le bureau, sanctionnée par un vote à l'unanimité. Le président / la présidente la notifiera au postulant.